

Image not found or type unknown



Droit à la succession pour un mariage fait à l'étranger

Par **Samy_old**, le **29/11/2007** à **21:11**

Mon père, divorcé de ma mère en 1996, s'est remarié officiellement avec une Algérienne en Algérie.
De cette union 2 enfants sont nés et ont vécu en France ensemble jusqu'à son décès en 2006.
J'aimerais savoir si leur mariage a été validé automatiquement en France.
Comment savoir si c'est le cas ou pas?
Et donc pour terminer si le mariage ne l'a pas été, qu'elles sont ses droits sur la succession?
Je vous remercie de vos réponses d'avance